

Commande publique

Décision n° 2024-391

Objet : Marché public n° 24TB11 relatif aux travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux – lot n°10 : REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES - rectification de la décision n° 2024-375

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 3 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4092761), publié sur E-marchespublics et Le Parisien.

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 24 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4102107), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la décision n°2024-375 qui attribue le lot n°10 « Revêtements sols souples » du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux à la société A.D.L.V.O., dont le siège est situé au ZA de Vaubesnard-Chemin de Vaubesnard-Bâtiment B-91410 DOURDAN,

Considérant le montant erroné de 30 990,88 € HT du lot n° 10 constaté sur la décision susmentionnée,

PRÉCISE que le lot n°10 du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux est conclu avec la société A.D.L.V.O. pour un montant total forfaitaire de 30 235,00 € HT pour la durée totale du marché.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 19 décembre 2024



Philippe LAURENT